

E 2800(-)1967/59/24  
[DoDiS-14426]

*Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre*

ENTRETIEN AVEC M. RENÉ BÜHLER, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL,  
LE VENDREDI 29 AVRIL 1960, À 16 H 30

[Berne, 29 avril 1960]

M. Bühler me pose la question suivante:

BBC<sup>1</sup> voudrait faire une affaire de quelques millions avec l'URSS. Cette affaire implique un crédit remboursable en cinq ans. BBC aimerait bénéficier de la garantie des risques à l'exportation<sup>2</sup>. L'Union des fabricants de machines s'est prononcée négativement. Il est possible que de tels cas se répètent. M. Bühler aimerait connaître mon avis.

Je lui réponds qu'à première vue, il n'y a pas un grand intérêt à trop développer les échanges avec l'URSS. Ce pays renoncera à traiter avec nous quand

---

1. *Brown Boveri & Cie.*

2. *L'application de la garantie des risques à l'exportation vis-à-vis de l'URSS est discutée à maintes reprises dans l'après-guerre. Cf. notamment la notice de M. Kaufmann à W. Stampfli du 24 mai 1945, E 7110(-)/2/1 (DoDiS-1913), ainsi que le Protokoll der Sitzung der ständerrätlichen Kommission zur Beratung der Botschaft des Bundesrates über die Revision des Bundesgesetzes betreffend die Exportrisikogarantie du 8 septembre 1958, E 7110(-)1970/113/9 (DoDiS-14507).*



il n'y aura plus intérêt. En l'aidant, nous contribuons à lui faciliter la lutte qu'il mène contre les pays occidentaux dans ceux en voie de développement, auxquels il accorde également des crédits. Si un certain courant d'échanges se justifie, il n'y a pas un intérêt général pour que la Confédération assume des risques.

M. Bühler réplique que ce point de vue est celui de l'Union. A l'occasion, il reviendra sur la question.